

Du Grand Échaillon au Col de la Bataille

Une randonnée proposée par P.O Express

Une belle escapade familiale ouverte à tous dans une agréable forêt féérique menant au Col de la Bataille, fermé aux véhicules l'hiver.



Randonnée n°43388904

Durée :	2h30	Difficulté :	Facile
Distance :	7,28 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	193 m	Activité :	Raquettes à neige
Dénivelé négatif :	193 m	Régions :	Vercors, Dauphiné
Point haut :	1 343 m	Commune :	Léoncel (26190)
Point bas :	1 166 m		

Description

Se garer devant l'établissement du Grand Échaillon.

(D/A) Du parking, poursuivre au Sud sur la route jusqu'à atteindre, à droite, la Route Forestière de Pissenible, point de départ de l'itinéraire.

(1) Emprunter, plein Sud, la route forestière qui remonte le vallon dans une agréable forêt. Dans le lacet légèrement montant à gauche, rejoindre l'intersection du Pas de Chovet.

(2) Continuer plein Est. Quelques mètres plus loin, ignorer une piste partant à gauche, afin de poursuivre tout droit sur un sentier et rejoindre la route (D199).

(3) La suivre à droite, franchir le Tunnel, **tout en restant vigilant aux portions verglacées**, et aboutir au Col de la Bataille.

(4) Réaliser le même chemin en sens inverse afin de revenir sur le parking du Grand Échaillon (D/A).

Points de passages

- D/A Parking Grand Échaillon**
N 44.913254° / E 5.208703° - alt. 1 166 m - km 0
- 1 Départ Route Forestière Pissenible**
N 44.908506° / E 5.214629° - alt. 1 194 m - km 0.87
- 2 Intersection Pas de Chovet**
N 44.89839° / E 5.214629° - alt. 1 320 m - km 2.06
- 3 Route D199**
N 44.899113° / E 5.224831° - alt. 1 334 m - km 2.87
- 4 Col de la Bataille**
N 44.897771° / E 5.233964° - alt. 1 312 m - km 3.64
- D/A Parking Grand Échaillon**
N 44.913254° / E 5.208703° - alt. 1 166 m - km 7.28

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant :

<https://youtu.be/V66TXVb-OtI>

Itinéraire à réaliser lorsque la route du Col de la Bataille est fermée.

Attention ! Du tunnel au Col de la Bataille, quelques portions verglacées et le vent est plus fort dans cette partie.

A proximité

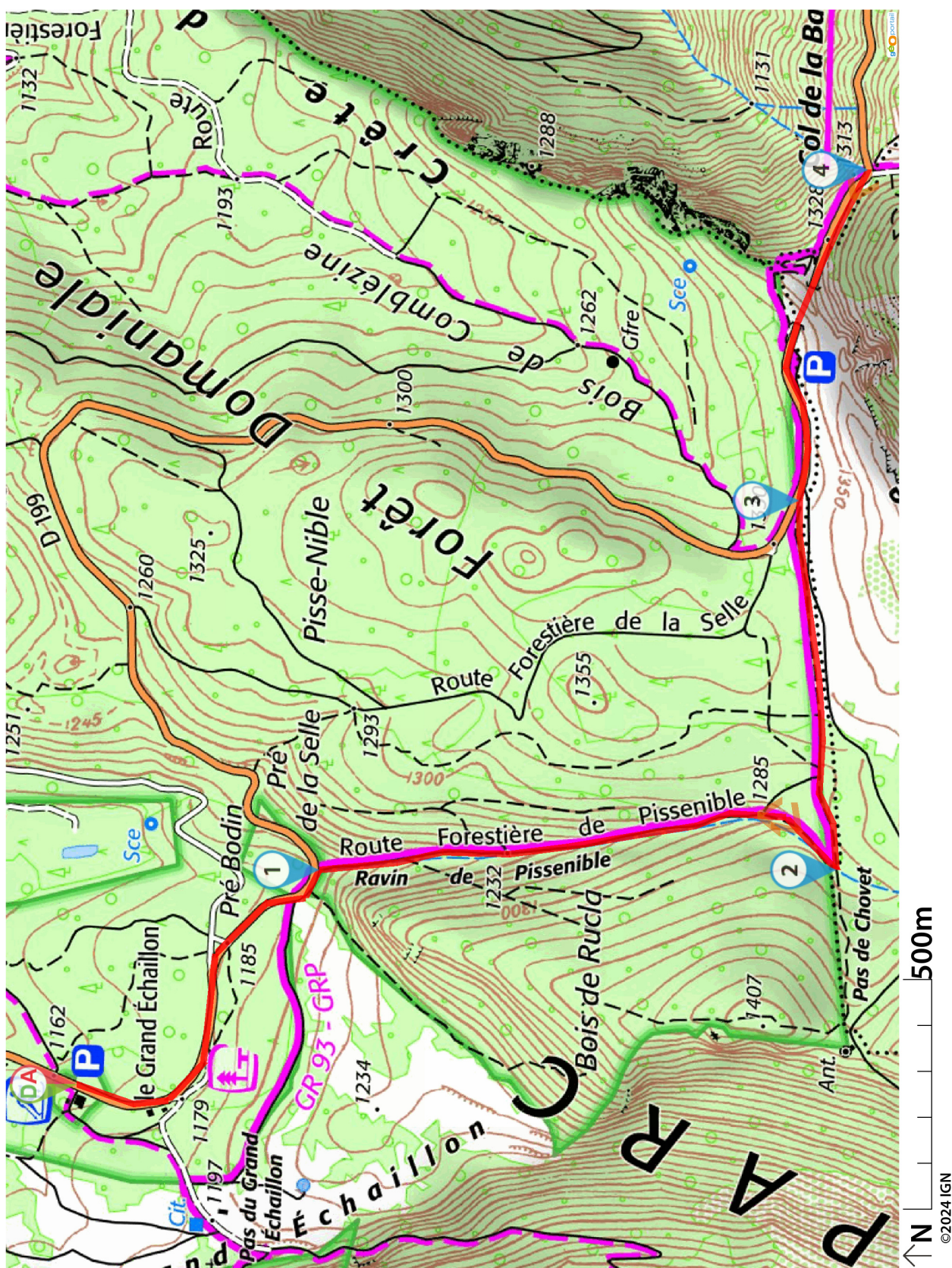
L'Abbaye Cistercienne de Léoncel.

Le Plateau d'Ambel, pouvant être atteint depuis le Col de la Bataille.

Espace Nordique du Grand Échaillon.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-du-grand-echaillon-au-col-de-la-bataille/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.